Image not found or type unknown

MONDIAL ASSISTANCE - REFUS D'INDEMNISATION DE VOL

Par **assu2013**, le **17/10/2013** à **00:50**

Bonjour,

Je suis enceinte et j'ai du voyager en avion avec mon fils de 2 ans,destination Asie, lors de départ, j'ai eu une complication de santé, c'est à dire

vomissement et trouble-ment de tête etc...
Donc, j'ai appelé agence de voyage pour que je ne peux pas voyager 12 heures en avion et j'ai pris les médicaments pour me calmer la douleur.(c'est un

Dimanche)
lendemain , je suis allée à l'hopital en urgence maternel pour consulter ma santé.

De suite, j'ai envoyé un dossier de sinistre complet à Mondial Assurance en demandant un remboursement.

MULTIRISQUE ANNULATION REPATRIEMENT = FAUSSE JOIE

Aprés 3 semaines, voici la réponse que j'ai eu:

Nous vous rappelons la définition de l'évènement garanti donnée par votre contrat: "perte limitée dans le temps de la capacité fonctionnelle d'une

personne, constatée médicalement, implicant au jour de l'annulation, la cessation de toute activité(y compris, le cas échéant de l'activité

professionnelle) et nécessitant un suivi et une surveillance médicale matérialisée".

Nous ne pouvons donc donner suite à votre demande, faute de constatation médicale, en rapport avec le motif de votre annulation et au plutard le XX XX 2013;

Trés déçu...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés